



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE



RAPPORT :

**LES VIOLATIONS CONTRE LA
PRESSE TUNISIENNE**

NOVEMBRE 2012



OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS



INTERNATIONAL
MEDIA SUPPORT

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.

Fax & Tel : +216 71288655

@mail : info@ctlj.org

site : www.ctlj.org



مركز تونس لحرية الصحافة

**TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE**

Rapport sur les violations contre la presse tunisienne au mois de Novembre 2012

Préambule

L'Unité d'Observation et de Documentation des violations contre la presse tunisienne du Centre de Tunis pour la Liberté de la presse constate que le rythme des dépassements pendant le mois de novembre 2012, est en constante évolution, ce qui conforte notre appréhension quant à leur substitution en une pratique acquise.

Si, la moyenne des dépassements exercés par les forces de police se stabilise, on constate, par contre, une évolution du côté des entreprises de presse, elles mêmes, outre un rythme soutenu, en termes de convocation de journalistes devant la justice pour accusations de diffamation, de violation ou de perturbation de la quiétude d'un tiers à travers les réseaux publics de communications.

1-Les violations :

***Ghaze ben Mabrouk devant la justice :**

Le journaliste Ghaze Ben Mabrouk a comparu, le 06 novembre courant, devant le juge d'instruction du tribunal de première instance de Mahdia en vertu de l'article 86 du code des Télécommunications qui punit « d'un emprisonnement de un (1) an à deux (2) ans et d'une amende de cent (100) à mille (1000) dinars, quiconque, sciemment, nuit aux tiers ou perturbe leur quiétude à travers les réseaux publics des télécommunications ».

Ghaze Ben Mabrouk, avait, déjà, été interrogé le 1er février dernier par la Garde nationale du gouvernorat de Mahdia, suite à la publication de son reportage, le 26 août 2011, sur le site « La Tunisie Vote » et intitulé « les ouvriers de Boumerdès compatissent dans les usines de tissage ». En dépit des témoignages des victimes des violations professionnelles, qui confortent le contenu de l'article qui répond aux règles professionnelles exigées, et en dépit du fait que le plaignant, propriétaire de l'usine de son état, ait bénéficié de son droit de réponse sur le site même, le 6 septembre 2011, la police a tout de même, procédé à l'interrogatoire de l'auteur de l'article, en tant qu'accusé de diffamation, de publication de fausses nouvelles et de propagande »

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.

Fax & Tel : +216 71288655

@mail : info@ctlj.org

site : www.ctlj.org



مركز تونس لحرية الصحافة

**TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE**

L'« Unité d'Observation et de Documentation des violations contre la Presse Tunisienne » du Centre de Tunis, s'est penché sur l'affaire Mabrouk pour conclure qu'il s'agit, plutôt, d'un article publié sur un site relevant d'un projet allemand de perfectionnement de jeunes journalistes et que l'article incriminé ne fait que relater les faits et les peines supportées par les ouvriers du textile, sans aucune intention de nuire à autrui.

***Agression du journaliste photographe indépendant Ali Garboussi :**

Ali Garboussi, journaliste photographe indépendant, collaborateur auprès de l'Agence française Wostok press et du journal saoudien Achark, a été agressé, le 15 novembre dernier, alors qu'il couvrait un rassemblement de soutien à Gaza, Place Mohamed Ali, dans le centre de la Capitale. Garboussi qui a fait l'objet d'insultes et de toutes sortes de violences verbales par des agents de police en uniformes, précise qu'en dépit de sa présentation de la carte professionnelle et le port du gilet de Presse, les agents n'ont pas hésité à le violenter physiquement en tentant de le dessaisir de son appareil photo. Ali Garboussi a déjà été victime, au cours du même mois, de traitements similaires, dans la ville de Gafsa, quand un agent de police en uniforme, a voulu l'empêcher de filmer un rassemblement devant le siège du gouvernement, sous prétexte qu'il le prenait, lui-même, en photo. L'agression a pris fin suite à l'intervention d'un responsable sécuritaire.

***Attaques électroniques contre le site « NAWAT » et actes d'intimidation envers son staff :**

Le Site interactif tunisien « NAWAT » rencontre, depuis le 15 novembre des tentatives de piratage, à travers des attaques électroniques qui affaiblisent le Site et facilitent son espionnage. Sami Ben Gharbia et Maled Khadhraoui, fondateurs du site, affirment qu'ils ont pu remonter jusqu'à la source de ces attaques, qui, selon eux, proviennent de l'intérieur de Tunis. Ils supposent qu'elles sont planifiées surtout après avoir remarqué, une surveillance du local du Site, depuis le 16 novembre, par deux personnes particulièrement aux aguets de toutes personnes qui

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.

Fax & Tel : +216 71288655

@mail : info@ctlj.org

site : www.ctlj.org



مركز تونس لحرية الصحافة

**TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE**

rend visite. Ces individus sont allés jusqu'à aborder une citoyenne venue exposer une injustice, lui intimant l'ordre de montrer sa carte d'identité nationale, avant de l'interroger sur le motif de sa visite et lui demander des précisions sur l'activité qui se déroule à l'intérieur du local. Quand celle-ci les interroge sur leur qualité, ils se présentent comme des agents de police. Ces faits se sont renouvelés avec une autre citoyenne et la similitude des témoignages attire particulièrement l'attention, essentiellement, pour ce qui est de la description des traits des deux personnes qui tiennent la garde.

Les fondateurs du Site supposent que ces intimidations sont dues au malaise que provoque le contenu des articles d'investigation qu'ils publient, dont le dernier concerne l'homme d'affaire Kamel Ltaief, au point que le ministre de la justice ait menacé de porter plainte. Un avocat proche du gouvernement a, lui aussi, menacé de porter une plainte similaire.

***Agression contre l'équipe de « Hannibal » à Gafsa :**

Jamel Akremi, correspondant de la chaîne privée Hannibal, a informé L'Unité d'Observation et de Documentation des violations contre de la presse tunisienne du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse ; que lui-même et son coéquipier, le caméramen Hakim Zitouni, ont fait l'objet d'agression de la part de citoyens, dans l'après midi du vendredi 19 novembre dernier.

Akremi précise, qu'au moment où il sortait du siège du gouvernorat de Gafsa, en compagnie de son collègue, à l'issue d'un entretien prévu pour le journal télévisé, ils ont été entourés par un groupe de jeunes protestataires désireux d'être filmés. Quand le journaliste les a informés que toute mission journalistique ne peut être effectuée qu'avec une autorisation préalable de la Chaîne, les jeunes n'ont pas retenu leur colère et deux d'entre eux ont violemment insultés les journalistes, les accusant de « flicaille » et d'appartenance aux médias de la honte.

***L'équipe de la chaîne « Al Hiwar Attounsi » est agressée à Zaghouan :**

Oussama Abdelkader, caméramen de la chaîne « Al Hiwar Attounsi », a

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

fait savoir à l'Unité d'Observation et de Documentation sur les violations contre la presse tunisienne du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse que, le 17 novembre de cette année, alors que lui-même et sa collègue, journaliste, étaient en cours de transmettre la cérémonie d'enterrement d'un jeune salafiste, dans le village de « Jradou », du gouvernorat de Zaghouan, ils ont été violemment agressés et le matériel de transmission leur a été arraché.

Sa coéquipière, la journaliste Ibtissem Abdelkader a, pour sa part, affirmé « qu'un nombre important de médias locaux et étrangers étaient présents, et pourtant, nous étions les seuls à avoir été agressés, ce qui prouve que l'acte était commandité et ce qui veut dire aussi que c'est la chaîne même qui était visée », avant d'ajouter : « Nous avons été traités de médias de la honte, d'athées, de mécréants et de laïcs... » De son côté, Oussama Abdelkader, précise que le jour de l'incident, un groupe de citoyen, comptant sur le courant salafiste, l'a cerné et battu, notamment, en lui assénant des coups de pieds. Il précise, aussi, que le groupe lui a arraché son matériel de tournage après l'avoir enfermé dans une pièce du domicile du défunt, dont il n'a pu échapper que grâce au secours de l'un des présents.

***Acte d'agression sur la journaliste du site « Jadal » :**

Dimanche 18 novembre précédent, le chauffeur du train venant d'Enfidha à la Capitale, avait demandé à la journaliste du site « Jadal » Sihem Ammar, de cesser de filmer, alors qu'elle était en train de réaliser un reportage sur l'état des voyageurs à la gare d'Enfidha. Le chauffeur a accusé la journaliste de pêcher dans des eaux troubles « comme tous les journalistes ». Une fois, dans le train, c'est au tour du receveur de demander à la journaliste de se procurer un autre ticket, alors qu'elle avait déjà un ticket au tarif réduit dont bénéficient les journalistes, détenteurs de la carte de presse. Pratique qui ne ressemble à rien d'autre, qu'à de l'arbitraire, quand on sait que ladite journaliste a été la seule à avoir été abordée dans le lot des voyageurs.

A peine arrivée à destination, Sihem Ammar, s'aperçoit qu'elle était attendue par une vingtaine de fonctionnaires de la Société des chemins de fer, lui revendiquant sa caméra, ou, si non, de supprimer ce qui y était enregistré. La journaliste refuse d'obtempérer malgré les pressions exercées sur elle et les accusations d'incitation qui lui étaient dirigées.

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.

Fax & Tel : +216 71288655

@mail : info@ctlj.org

site : www.ctlj.org



مركز تونس لحرية الصحافة

**TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE**

***Interdiction de journalistes et d'équipes de presse de couvrir un mouvement de protestation à la télévision tunisienne :**

L'Etablissement de la Télévision tunisienne, avait interdit, le 22 novembre, une vingtaine de journalistes représentant les différents médias tunisiens, l'accès à son siège, pour couvrir un sit in auquel ont appelé les syndicats de l'Entreprise, pour revendiquer l'indépendance de l'Etablissement et la non ingérence dans sa ligne éditoriale ainsi que l'application de l'accord du 12 septembre. L'Administration a argumenté l'absence d'autorisation à cet effet.

Souheir Rihani, journaliste à la télévision « thawra TV » diffusée sur le WEB, affirme : « Nous avons été interdits d'entrée par l'Administration de la télévision. Nous avons rencontré le secrétaire général du syndicat de base de l'Entreprise, qui nous a informé que l'accès ne peut être possible qu'à condition d'obtenir une autorisation par la Présidente directrice générale qui était en voyage ! ».

L'Unité d'Observation et de Documentation des violations sur la presse tunisienne du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse, a effectué tous les contacts nécessaires pour connaître les motivations de cette interdiction, avant de conclure qu'aucune raison objective ne nécessitait ce genre de complications administratives exigées aux journalistes et que, de ce fait, les empêcher de couvrir une réunion publique ouverte aux médias, n'est qu'une manière de bafouer le droit d'exercice du métier et une confiscation du droit d'accès à l'information, ce qui est passible en justice.

***Interdiction de diffusion d'une interview sur la chaîne « Ettounissia » :**

La Chambre en référé du tribunal de première instance de Tunis répond, un peu tard dans la journée du 22 novembre dernier, par l'affirmatif à une ordonnance sur requête du chargé des litiges de l'Etat, à des fins d'interdiction de la diffusion d'une interview accordée par un gendre du président en fuite, programmée le soir même sur la chaîne privée « Ettounissia ».

La justice, justifie cette interdiction par le fait que la matière informationnelle, objet de controverse, risque de perturber la sécurité

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.



مركز تونس لحرية الصحافة

**TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE**

publique et de provoquer les citoyens, au risque de les inciter à s'entretuer. Ce sont là, des arguments faibles et loin de convaincre, d'autant que l'extrait d'annonce de l'interview en question, diffusé préalablement, n'a aucunement laissé supposer de telles appréhensions, ce qui fait de cette censure, une occasion d'ouvrir les portes larges, au contrôle du contenu médiatique avant sa diffusion.

***Inculpation d'un journaliste et directeur d'un journal :**

La 5^{ème} chambre criminelle du tribunal de première instance de Tunis, a examiné, dans la matinée du 22 novembre, une affaire de « diffamation », inculpant Mr. Ramzi Jebari, journaliste à « Eschaâb » et directeur du journal « Assafir », suite à une plainte déposée par six directeurs généraux du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, motivée par la publication d'articles traitant de « la corruptions dans les ministères » et qui relatent des promotions et d'avantages au profit de personnes connues pour leur appartenance à l'ancien régime. Jebari s'est présenté en état de liberté et l'affaire est différée au 26 novembre courant.

Par ailleurs, il s'est déjà présenté, la veille, devant la 6^{ème} Chambre criminelle du Tribunal de première instance de Tunis, dans une autre affaire de diffamation, suite à une plainte déposée par le président du conseil d'administration de la mutuelle des accidents écoliers et universitaires, après la publication de trois dossiers, sur les colonnes du journal « Essafir », à propos «de probables affaires de corruption » dans cette Mutuelle.

***Agressions en masse contre des journalistes à Siliana :**

Les forces de police ont été particulièrement agressifs envers les journalistes, le mercredi 28 novembre, pendant la couverture des événements de la grève générale de la ville de Siliana. Abdessalam Samrani, directeur du bureau de « Dar Al Anwar » à Siliana, visé par un jet de pierre souffre d'ecchymoses de fêlures de l'os.

Bassem Sindi et Chokri Abrougui de la chaîne « Hannibal » ont, pour leur part, fait l'objet d'agressions à coups de matraques au cours de la dispersion du rassemblement populaire et les journalistes de la chaîne privée « Ettounissia », Saïd Zouari et Khabeb Ben Salah ont été la cible de tirs à munition, avec comme séquelles des bleues aux pieds et aux coudes.

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.

Fax & Tel : +216 71288655

@mail : info@ctlj.org

site : www.ctlj.org



مركز تونس لحرية الصحافة

**TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE**

Par ailleurs, des individus sécuritaires ont empêché neuf journalistes de couvrir les événements et leur ont confisqué le matériel de transmission avec menaces, insultes et humiliations.

Le correspondant de « France 24 » David Thomson a été, lui aussi, blessé au niveau de sa jambe droite, suite à des tirs à arme à feu, l'ayant visé, laissant des séquelles en formes de cavités avec hémorragie.

***Poursuite des agressions contre les journalistes à Siliana :**

Le 30 novembre, la journaliste photographe du journal « Sawt Echaâb » (la voix du peuple), Meriem Zemzari, a fait l'objet d'actes de violences par l'utilisation du gaz lacrymogène. La journaliste a précisé à l'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse, qu'au moment où elle était en cours d'effectuer un reportage sur la marche organisée dans la ville de Siliana, les forces de lutte contre les troubles à l'ordre public, lui ont lancé une bombe lacrymogène, lui provoquant un étouffement qui est allé jusqu'à l'évanouissement...Meriem Zemzari précise, à ce propos, qu'elle était, pourtant, détachée des manifestants au moment où elle a été ciblée et qu'elle portait le gilet de presse qui la distinguait du reste des citoyens, sauf que l'agent qui a lancé le projectile en sa direction l'a visait elle-même, précisément, selon ses dires. La journaliste a été emmenée à l'hôpital régional de Siliana pour obtenir les soins nécessaires.

Par ailleurs, le même jour, les journalistes photographes indépendants, Mohamed Lamine Ben Aziza, Ali Karboussi, ainsi que le leader et correspondant de « Canal Mayadine » du journal « Aïn », Noureddine Dagher ont été, pour leur part, la cible de bombes lacrymogènes et ont été empêchés de faire leur travail, notamment, en ayant été interdit d'accès à certains quartiers, au prétexte que ces endroits sont le théâtre de dures d'affrontements entre la police et les manifestants.

Recommandations :

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.

Fax & Tel : +216 71288655

@mail : info@ctlj.org

site : www.ctlj.org



مركز تونس لحرية الصحافة

**TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE**

Le Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse, tout en exprimant de sérieuses craintes devant l'évolution continue du rythme des violations contre les journalistes par différentes parties, appelle :

- L'accélération de la mise en place de l'Instance chargée de l'Audio-visuel pour que cesse toute ingérence dans la ligne éditoriale dans toutes les entreprises de presse ;
- toutes les parties concernées par la presse écrite et électronique à réfléchir sérieusement à la création d'un Conseil supérieur de la Presse, surtout l'aisance que trouve la justice à convoquer des journalistes devant les tribunaux dans des affaires qui concerne le contenu de leurs écrits à même de limiter leur liberté et favorise l'autocensure chez eux.
- L'autorité judiciaire à accélérer le traitement, au plus vite, de toutes les affaires dans lesquelles sont impliqués des citoyens ou des fonctionnaires ou des groupes politiques ou religieux concerné par la violence des journalistes ou leur avilissement et le freinage de leur missions et l'application sans conteste de la loi tunisienne qui incrimine ces pratiques et favorise l'impunité quand il s'agit de journalistes.
- A la révision de l'inculpation pour diffamation qui régit l'incrimination des journalistes en tant que menace à leur égard et en tant que mobile au profit des hommes d'affaires et des politiques qui en usent pour porter plainte.



L'Observatoire du Centre de Tunis Pour la Liberté de la Presse

Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse. Adresse : 4 Rue de Mexique Tunis 1002.

Fax & Tel : +216 71288655

@mail : info@ctlj.org

site : www.ctlj.org